

Plateforme bâtiment : une des 94 actions de l'agenda 21 de la communauté de communes Sarlat – Périgord Noir

Au terme d'une longue procédure - ouverte à tous- la Communauté de communes Sarlat - Périgord a adopté son Agenda 21 en 2010. Celui-ci s'organise autour de 4 axes, déclinés en 94 actions:

- Axe 1 : Un territoire d'exception au rythme des saisons ;
- Axe 2 : Un cadre de vie de qualité à préserver;
- Axe 3 : Vivre en sarladais toute l'année (axe concernant la plateforme) ;
- Axe 4 : Une exemplarité à renforcer.

La pertinence de la stratégie proposée a permis en février 2011 à la Communauté de communes d'obtenir la reconnaissance officielle de son Agenda 21 par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Nous pouvons en être fiers, car à cette date, seulement 14 communautés de communes détenaient ce label sur le territoire français.

Un des objectifs de la plate forme de formation, est d'accompagner les entreprises du bâtiment dans la nécessaire adaptation de leurs compétences face aux mutations réglementaires, environnementales et techniques.

Un sujet phare, la performance énergétique des bâtiments, fait aujourd'hui partie des enjeux économiques, pour les particuliers comme pour les entreprises et le secteur public.. Pour démontrer que c'est possible, la collectivité s'est engagée au delà de ses obligations en intégrant dans la construction de la plateforme des cibles dites HQE (Haute Qualité Environnementale), ainsi qu'un objectif de performance énergétique basse consommation, tendant à atteindre la future réglementation thermique applicable (RT 2012).

Cette initiative n'est pas isolée et constitue une des pierres que la collectivité a voulu mettre en place dans le cadre de sa politique énergétique. On peut par exemple citer, en articulation avec cette plate forme, les actions d'ores et déjà en place:

- la réhabilitation thermique d'un logement social ;
- l'audit énergétique des bâtiments communaux en vue de mettre en place un programme de travaux ;
- le cahier des recommandations architecturales et paysagères diffusé très largement afin de qualifier les projets de constructions ou de réhabilitations ;
- le salon de la construction écologique en 2011;
- la création un réseau d'éco-artisans ;
- le plan Lumière.

La stratégie et le programme d'action sont disponible sur le site de la communauté de communes : www.cc-sarladais.com, rubrique « développement durable »